

Généralités



Les produits chimiques sont omniprésents en entreprise.

Au travail, nous les utilisons ou les manipulons de façon délibérée lors d'une activité particulière, mais nous pouvons également les « subir » via les poussières, fumées, vapeurs.... Ils peuvent par ailleurs donner lieu à des expositions importantes en cas de déversements accidentels, de fuites...

1.Les risques

Nombre de ces produits peuvent être dangereux pour la santé, pour l'environnement, ou pour les installations. Pour les salariés susceptibles d'y être exposés, les principaux risques sont les suivants :



Accidents (projections, renversements, réactions chimiques dangereuses...)



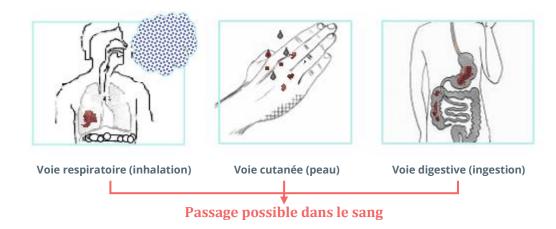
Effets sur la santé, immédiats ou différés



2.Les voies de pénétration

Tout produit chimique qui entre en contact avec l'organisme peut potentiellement perturber le fonctionnement de ce dernier, et conduire à l'apparition d'effets sur la santé.

Qu'ils soient **solides**, **liquides** ou **gazeux**, les produits chimiques peuvent, selon leurs propriétés, pénétrer par **inhalation**, par **contact avec la peau** ou par **ingestion**.



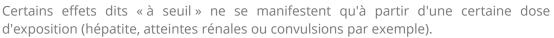
En milieu professionnel, les principaux modes d'exposition sont **cutanés** et **respiratoires**. Mais les produits peuvent également être **ingérés**, souvent inconsciemment, en portant à sa bouche des mains souillées : par exemple en fumant, en mangeant, en se rongeant les ongles...

Même si le mode d'exposition est très localisé, après passage dans le sang, on peut observer des effets sur l'ensemble de l'organisme.



3.Les effets sur la santé

En cas d'exposition à des produits chimiques, les effets sur la santé peuvent avoir des manifestations brutales (asthme, convulsions...) ou plus discrètes (perturbations de la mémoire et de l'humeur, effets réversibles sur le foie...). Ces effets peuvent être liés à des niveaux d'exposition faibles et/ou importants sur une brève ou longue durée de la vie professionnelle.





Certaines pathologies liées à des expositions à des produits chimiques sont reconnues comme maladies professionnelles. En France, les principales maladies professionnelles déclarées, associées à des agents chimiques, sont les pathologies liées à l'amiante, à l'inhalation de poussières de silice, de poussières de bois et au contact avec les ciments.

Cas des agents Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction (CMR):

Les produits CMR peuvent causer des cancers, des mutations génétiques ou des risques pour la grossesse. C'est le cas, par exemple, de l'amiante, du plomb, du trichloréthylène... Certains ont des effets CMR avérés, d'autres suspectés (cf. Fiche pratique « CMR »).

4. Femmes enceintes

Protégez votre grossesse!



Certains produits sont connus pour être toxiques pour la reproduction : ils peuvent, dans certains cas, diminuer la fertilité de l'homme ou de la femme, nuire au bon déroulement de la grossesse, porter atteinte au développement de l'enfant, à sa santé, ou à sa fertilité future. Ils peuvent également contaminer le lait maternel.

Agissez avant même d'envisager une grossesse : certains produits, à forte dose, présentent des risques dès le début de la grossesse et même avant la conception.

Les pères aussi sont concernés: pour certains produits, des précautions sont à prendre plus particulièrement pendant les 3 mois qui précèdent la conception de l'enfant.



Parlez-en à votre médecin du travai